RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000267-28/07/2014
Date de publication : 28/07/2014
Date de fin de publication : 22/06/2022

Lettre Type / Modèle

LETTRE - BNC - Modèle d'option pour l'application du dispositif de report d'imposition prévu à l'article 151 octies A du CGI

La société civile professionnelle .....

- activité, siège social : .....

- représentée par : ..... (nom, prénoms, adresse) agissant en qualité de .....

Et la société ..... (activité, siège social) représentée par : ..... (nom, prénoms, adresse) agissant en qualité de .....

Déclarent opter conjointement pour le régime de report d'imposition des plus-values d'apport prévu au I de l'article 151 octies A du code général des impôts.

- la plus-value sur biens non amortissables dont l'imposition au nom de M. ..... (nom, prénoms, adresse) est reportée;

s'élève à ..... (indiquer le montant de la plus-value sur immobilisations non amortissables en report au nom de chaque associé de la SCP)

- la plus-value sur biens amortissables à réintégrer sur cinq ans dans les résultats de la société ..... s'élève à ..... (dont ..... correspondant à la plus-value afférente aux constructions à réintégrer sur une période de .....).

Les sociétés ..... et ..... s'engagent à respecter les règles prévues à l'article 151 octies A du code général des impôts.

A ....., le .....

(Signature des parties à l'acte)

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

BNC - Régimes sectoriels - Imposition des plus-values consécutives à une restructuration de sociétés civiles professionnelles (SCP)

ISSN : 2262-1954
Exporté le : 26/04/2024